

Les salariés de  
l'Égypte romano-byzantine  
Essai d'histoire économique

COLLÈGE DE FRANCE / INSTITUT DES CIVILISATIONS  
Chaire Culture écrite de l'Antiquité tardive et papyrologie byzantine



Studia Papyrologica et Aegyptiaca Parisina  
(StudPAP)

collection fondée et dirigée par  
Jean-Luc FOURNET

Comité de rédaction  
Jean-Luc FOURNET, Jean GASCOU,  
Anne BOUD'HORS

© Association des Amis du Centre d'Histoire et Civilisation de Byzance – 2022  
achcbyz.com  
ISBN 978-2-916716-85-5  
ISSN 2743-5520

Secrétariat de rédaction et conception graphique :  
Patricia LLEGOU

*La vignette qui sert de logo à cette collection est l'amorce ornementale du paraphe du notaire Phoibammôn  
(P. Rein. II 108, Oxyrhynchos, VI<sup>e</sup> siècle. © Institut de papyrologie, Sorbonne Université).*

STUDIA PAPHYROLOGICA  
ET AEGYPTIACA PARISINA

---

3

---

Christel FREU

Les salariés de  
l'Égypte romano-byzantine  
Essai d'histoire économique

*Ouvrage publié avec le concours  
du Collège de France et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada*

# INTRODUCTION

## 1. UN SALARIAT ROMAIN ÉTAIT-IL POSSIBLE ?

Le salariat naît avec le capitalisme moderne, lit-on souvent<sup>1</sup>. Le philosophe Karl Marx, le sociologue Max Weber ou l'anthropologue substantiviste Karl Polanyi, ont tous dressé le même constat, décrivant l'exploitation à grande échelle du travail salarié par les capitalistes détenant les moyens de production<sup>2</sup>. Dans la *Grande Transformation*, Polanyi en fait sa thèse centrale : le capitalisme naît de la marchandisation généralisée du travail des hommes par leur mise en concurrence<sup>3</sup> ; cela suppose que le travail d'une bonne partie de la population active est devenu objet marchand, s'échangeant « librement » et par contrat<sup>4</sup> ; cela suppose aussi qu'il soit devenu « un équivalent général » abstrait et un étalon de la valeur<sup>5</sup>, et qu'ainsi il puisse être mesuré et compté, en distinguant bien « les temps d'activité » des « périodes d'inactivité »<sup>6</sup>. Enfin, la marchandisation du travail accompagne l'ouverture des marchés et une économie fondée sur la division du travail, quelles qu'en soient les formes<sup>7</sup>.

Pour ces penseurs du capitalisme moderne, le salariat ne pouvait exister dans les économies précapitalistes du fait de l'absence d'un marché du travail où le travailleur aurait trouvé à se louer dans tel ou tel secteur suivant les mécanismes de l'offre et de la demande. Ils concèdent qu'il pouvait exister des rapports salariés, mais pas de « salariat », c'est-à-dire pas de société

1. Cf. BOLTANSKI & CHIAPELLO 1999, p. 40-41 (« nous caractériserons également le capitalisme par le salariat ») qui reprennent les théories de MARX 1867 (livre I du *Capital*) : « ce qui importe est qu'une partie de la population qui ne détient pas ou peu de capital et au profit de laquelle le système n'est pas naturellement orienté, tire des revenus de la vente de son travail (et non de la vente des produits de son travail), qu'elle ne dispose pas des moyens de production et qu'elle dépend donc des décisions de ceux qui les détiennent pour travailler (...) et enfin qu'elle abandonne, dans le cadre de la relation salariale et en échange de sa rémunération, tout droit de propriété sur les résultats de son effort dont il est dit qu'il revient en totalité aux détenteurs du capital ».

2. WEBER 2003 [1904-1905], p. 38-44. Sur le lien intrinsèque chez Weber entre capitalisme et salariat, voir RATHBONE 2004, commentant l'avant-propos des *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, 1920. L'absence aux yeux de Weber d'un salariat libre était pour lui une des raisons de dénier aux économies antiques toute nature capitaliste.

3. POLANYI 1983 [1944], p. 86 ; p. 104 (« le passage des marchés isolés à une économie de marché, et celui des marchés régulés au marché autorégulateur, sont en vérité d'importance capitale »), p. 122 (« le travail, la terre et l'argent sont des éléments essentiels de l'industrie ; ils doivent eux aussi être réorganisés en marchés », avec l'idée d'une naissance de concept de travail). Sur l'économie substantiviste, lire VIGLIETTI 2014, p. 215-219.

4. Pour Max Weber, rappelle MAUCOURANT 2004b, § 9, « une condition du capitalisme moderne est la liberté contractuelle ».

5. Je tire ce point de GRENIER 1996, p. 21-22, analysant entre autres les théories d'A. Smith et de Karl Marx. C'est Marx, rappelle J.-Y. Grenier, qui fut « le seul à avoir poussé à leur terme les conséquences du recours au travail comme concept économique », notamment dans sa *Contribution à la critique de l'économie politique*, 1858.

6. Sur les conditions d'émergence du salariat moderne, voir CASTEL 1995, p. 109 et p. 327-331, qui souligne aussi comme condition d'émergence la possibilité de circonscrire l'ensemble de la population active et le dénombrement rigoureux des différents types d'emploi ; voir aussi PIKETTY 2013, p. 493-494.

7. Cf. WALLERSTEIN 1976, p. 62-90, qui décrit « The New European Division of Labour – C. 1450-1640 » accompagnant the « world-embracing market ».

où la « condition salariale » serait devenue la norme et un statut durable pour le travailleur<sup>8</sup>. À la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, rappelle Robert Castel, le salariat « manque encore de cohérence » et demeure « périphérique » : « on n'a alors que des embryons, ou des traces, de ce rapport salarial moderne »<sup>9</sup>; « il est à ce point fragmenté que cette atomisation redouble sa faiblesse »<sup>10</sup>, et l'auteur de dénombrer onze types différents d'emplois salariés et d'estimer que cette fragmentation empêchait la constitution d'une classe sociale de travailleurs salariés, qui ne s'épanouira vraiment que dans la société capitaliste<sup>11</sup>.

Au vu de ce qu'on vient de dire, si on veut se pencher sur les économies anciennes et précisément sur l'une d'entre elles, celle de l'Empire romain, l'affaire semble déjà entendue : comme toute économie préindustrielle, Rome (et le monde grec avant elle) ne pouvait avoir connu de salariat. Très influencés par les penseurs du capitalisme moderne qu'on vient de citer, Jean-Pierre Vernant pour le monde grec et Moses Finley dans son *Économie antique*, parue en 1973, ont tous deux décrit des sociétés anciennes où le travail libre mercenaire n'était que marginal et les emplois de salariés temporaires et saisonniers. Le premier décrit une société grecque classique reposant sur le travail des paysans et des artisans, maîtrisant, chacun dans leur domaine, la totalité du processus productif et empêchant, ainsi, la division du travail<sup>12</sup>; le second insista sur le travail de masse des esclaves sur les grands domaines agricoles ou dans les mines et les ateliers de taille quasi-manufacturière. Pour M. Finley, l'économie ancienne aurait essentiellement reposé sur le travail servile, bien attesté à Athènes et en Italie romaine<sup>13</sup>. Ayant bâti son économie impériale sur les esclaves, Rome n'aurait ainsi pas eu besoin du travail salarié et marchandisé et n'aurait pas pu concevoir ce qui en était la condition d'émergence : l'idée « du travail abstrait et de la réduction du travail complexe en travail simple »<sup>14</sup>.

8. Cf. CASTEL 1995, qui décrit l'avènement du salariat de masse en deux temps, d'abord par l'abandon progressif, à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, du travail dépendant (servage) au profit du contrat de louage (« De la tutelle au contrat »), puis par la transformation lente de la situation du salarié payé à la journée en une condition de travail où le « salariat » est devenu un statut régulier pour une majorité de la population (« Du contrat au statut »). Cf. aussi SUPPIOT 2011<sup>2</sup>, p. 27-38.

9. CASTEL 1995, p. 109-110 et son chapitre III, p. 109-158, qui décrit la longue évolution vers le salariat de masse : « le salariat a bien existé d'abord à l'état de fragments (...) sans parvenir à s'imposer jusqu'à structurer l'unité d'une condition » (p. 325). Voir aussi VAN DER LINDEN 2008, chap. III.

10. CASTEL 1995, p. 141.

11. Voir CASTEL 1995, p. 109-158. Il reconnaît par ailleurs que son « propos pourrait se réclamer de K. Polanyi » (p. 25).

12. Voir VERNANT 1996 [1955 et 1956], qui a insisté sur le cloisonnement des métiers et la faible division du travail.

13. Cf. FINLEY 1999, p. 62-94. Il put écrire notamment : « chaque fois que nous entendons parler d'un établissement privé (...) utilisant de façon régulière les services d'un certain nombre de travailleurs dont le statut est spécifié, il s'agit d'esclaves » (p. 73-74); SCHIAVONE 2009<sup>2</sup> [1991], p. 169-264; récemment, HAWKINS 2016a a réactivé l'idée que l'essentiel de la production artisanale romaine reposait, pour des raisons de rationalité économique, sur le travail des esclaves ou des affranchis ayant des devoirs envers leurs patrons.

14. FINLEY 1975 (trad. fr.), p. 81-82 (et 1999, p. 65), a parfaitement résumé cette position : « l'idée même de travail salarié suppose qu'on a franchi deux étapes conceptuelles difficiles : d'abord elle nécessite qu'on dégage le travail de quelqu'un à la fois de sa personne et du produit de son travail ... deuxièmement, le système du travail salarié nécessite la création d'une méthode pour mesurer le travail qu'on a acheté afin de le payer »; VERNANT 1996 [1955 et 1956] a aussi souligné l'absence de l'idée de travail abstrait en Grèce. Cf. encore le moderniste GRENIER 1996, p. 85-86 (et note 16, p. 433), qui suit M. Finley pour souligner l'absence dans les sociétés anciennes de l'émergence parallèle du travail abstrait et du capital du fait « des blocages mentaux et surtout [de] l'absence d'instruments de crédit qui limitent les ressources financières individuelles ». On verra ce qu'il faut en penser.

Si ce modèle a encore des émules<sup>15</sup>, plus de quarante ans après Finley, l'historiographie a aussi considérablement évolué. D'abord, on ne regarde plus les sociétés provinciales au seul prisme de la situation de l'Italie romaine et de son économie esclavagiste<sup>16</sup>. Ensuite, Peter Garnsey et d'autres ont souligné qu'en Italie même, la main-d'œuvre servile ne supplanta jamais totalement le travail des libres : la production italienne était en réalité soutenue par le travail combiné des esclaves, des affranchis et des libres, artisans autonomes ou salariés<sup>17</sup>. Puisqu'en outre une partie des esclaves étaient loués, comme on le verra aussi en Égypte romaine, des historiens appellent finalement à ne plus seulement raisonner sur les statuts juridiques, mais plutôt sur les statuts de travail, c'est-à-dire sur la place occupée par chaque travailleur dans le processus productif<sup>18</sup>.

En multipliant les études de cas, la littérature récente a donc été amenée à nuancer les « grands récits » de type polanyien<sup>19</sup>, tant en histoire des économies anciennes qu'en histoire du travail en général. Les travaux de la *World history* nous ont en effet appris que pouvaient coexister de multiples formes d'exploitation du travail au sein même des mondes capitalistes, du Nouveau Monde aux sociétés occidentales contemporaines<sup>20</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle encore,

15. Pour le salarié décrit essentiellement comme un journalier, voir HAWKINS, 2016 a, p. 136-146 ; MARCONE 2016a, p. 31-32 (parlant de « manodopera aggiuntiva ») et ZUIDERHOEK 2016.

16. GARNSEY 1980, not. p. 35 fut l'un des premiers à mettre en garde contre le miroir déformant des sources italiennes (« I would suggest that slave labour was never dominant in agriculture outside Italy and Sicily »). Voir maintenant RATHBONE 2004, § 14, KEHOE 2012, TEMIN 2013, p. 135-137 et LAES & VERBOVEN 2016a, p. 7-13 : « Roman society in Italy was exceptional because it was not just a society with many slaves, but a society based on a slave economy » (p. 11). HARPER 2011, p. 33-66, a certes récemment montré des esclaves répandus partout dans l'Empire aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s. et affirmé : « there is simply too much evidence to revert to the story that slave labor was "marginal" in all parts of the empire except Italy » (p. 49), il retient toutefois, p. 54-55, des estimations de BAGNALL & FRIER 2006<sup>2</sup>, p. 48 et 70, tirées des déclarations de recensement, le chiffre d'un esclave sur dix habitants en Égypte romaine et un esclavage plus présent en milieu urbain qu'en agriculture (cf. aussi STRAUS 2004 et BIEŻUNSKA-MALOWIST 1977, p. 80-85).

17. Au sujet des textes de Varron, *RR I*, 17, 2 et Caton, *Agr. 1 (operariorum copia siet)*; 14; 16; 21; 144-145; GARNSEY 1980, not. p. 41-42, écrit : « these Republican writers assume that a sizeable pool of free labour was not only desirable but also available ». Voir encore BANAJI 2010, chapitre III [1992], p. 103-116, au sujet de Caton; et maintenant BERNARD 2018, not. p. 128-133 (travail salarié et corvées pour la construction de la via Appia et de l'aqueduc du même nom) et p. 159-192. Pour la ville de Rome, voir BRUNT 1980.

18. Pour les esclaves loués, voir THOMAS (Y.) 1999, p. 206-230, qui souligne que paradoxalement « c'est à propos de la location des *operae* serviles que les juristes latins ont le plus réfléchi au travail déterminé par le contrat et détaché du statut » (et de citer Labeo, *Dig. 7, 8, 12, 6*; Gaius, *Dig. 7, 7, 3 – in hominis usu fructu operae sunt et ob operas mercedes – et id. Dig. 7, 7, 4*; Labeo, *Dig. 6, 1, 79*; Alfenus Varus, *Dig. 38, 1, de operis libertorum*, 26, 1; Ulpien *Dig. 7, 8, 12, 6*). Cf. aussi DE ROBERTIS 1946, p. 18 sq. Récemment, TEMIN 2013, p. 121-138, a même estimé que le travail servile s'insérait de ce fait dans le marché du travail : « the fundamental economic division in the early Roman Empire ... was between educated and uneducated – skilled and unskilled – not between slave and free » (p. 138). Contra ANDREAU 2019, p. 417-419 : on verra en conclusion ce qu'il faut en penser.

19. Voir MORLEY 2006, p. 38, sur la narration des grands récits de type finleyien.

20. Voir VAN DER LINDEN 2008, p. 1-14 où l'auteur montre qu'en décentrant le regard et en s'éloignant du cœur de l'Europe occidentale, on s'aperçoit qu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, le type du salarié peint par Marx « represent *only one way among others* in which capitalism transforms labor power into a commodity » (p. 10, c'est l'auteur qui souligne). L'argument marxiste du mode de production *dominant* ne résout pas même le problème; par exemple, il n'explique pas l'économie des États esclavagistes de l'Amérique capitaliste au XIX<sup>e</sup> siècle.

la « société salariale » n'était pas aboutie<sup>21</sup> et le marché ne réglait pas tout<sup>22</sup> : le travail salarié libre coexistait encore avec le travail familial et indépendant, comme il avait longtemps coexisté avec l'esclavage. À l'inverse, dans les économies dites féodales, de grands domaines employaient déjà des salariés<sup>23</sup>. À raison selon nous, beaucoup d'historiens refusent donc maintenant de penser que toutes les économies préindustrielles se ressemblaient<sup>24</sup>, ce qui ne signifie pas dénier à la « Révolution industrielle » son caractère révolutionnaire<sup>25</sup>.

Dans ce qui suit, il sera question d'une autre étude de cas : la place du travail salarié dans l'économie d'une province romaine, l'Égypte, qui, par ses sources documentaires généralement perdues ailleurs, permet le mieux de l'approcher. Dans cet Empire romain paperassier<sup>26</sup>, l'Égypte a en effet produit, d'Auguste aux Arabes (30 av. J.-C. – 641), une large masse de documents administratifs et privés qui intéresse l'histoire économique de l'Empire au sens large<sup>27</sup>.

Du fait de l'abondance – en réalité très relative<sup>28</sup> – des corpus papyrologiques, l'histoire quantitative a donc fait assez tôt de l'Égypte romano-byzantine un terrain d'étude : plusieurs livres, des années 1930 aux années 2010, ont ainsi produit l'inventaire des prix et des salaires (complets ou partiels) du Haut au Bas-Empire<sup>29</sup>; différents articles les ont ensuite analysés

21. L'épanouissement du salariat « moderne » survient au moment précis où les inégalités économiques furent réduites de façon spectaculaire et exceptionnelle au regard de l'histoire : cf. PIKETTY 2013; CASTEL 1995, p. 323-384, not. p. 374.

22. Voir les sociologues TILLY & TILLY 1998, p. 2-3, sur la vie de travail de Mémé Santerre et de sa famille entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et concluent : « they migrated and found jobs through networks of kin and acquaintances ».

23. Cf. BANAJI 2010, ch. I, p. 1-44 et ch. II [1977], p. 45-101, ch. IV [2006] (not. 117-130 : « Marxists have radically underestimated the extent of wage labour in so-called "precapitalist" societies »; et ch. V, not. p. 143-144).

24. Pour le rejet de la vision polanyienne de l'histoire économique, voir not. GRENIER 1996, p. 10 (« Karl Polanyi oppose tous les systèmes économiques qui nous sont connus jusqu'à la fin de la féodalité à l'économie de marché à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et à son mythe référentiel, l'autorégulation marchande. Cette séparation radicale élimine toutes les modalités intermédiaires »); BRAUDEL 1979, II, p. 259-263, qui regrette l'absence de complexité du récit polanyien, fondé sur « quelques sondages hétérogènes »; LEROUXEL & ZURBACH 2006, not. p. 259 (« [La] division [entre les « sociétés préindustrielles » et la société de marché] a été dévastatrice pour l'histoire économique des périodes antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle qui se trouvent mises dans le même sac »).

25. Cf. les remarques de VEYNE 1991-1992, p. 754-761, sur le capitalisme antique. Selon lui, s'il existait des capitalistes dans l'Antiquité, on ne peut dénier la radicalité du changement *quantitatif* entraîné par la Révolution industrielle moderne.

26. Cf. NICOLET 1994, p. v-xvii, not. p. xi.

27. Alors que FINLEY 1999 et beaucoup d'autres considèrent toujours les documents égyptiens comme n'étant pas assez « typiques » (au sens weberien) du monde romain (cf. BAGNALL 2005a, p. 188-189), d'autres historiens comme ROSTOVSTEFF 1988 [1957] ou JOHNSON 1936, ont utilisé les informations des papyrus pour tirer des conclusions générales sur l'histoire économique romaine. De leur côté, les spécialistes de l'Égypte ont de plus en plus plaidé en faveur de sa romanité et nous les suivrons ici : LEWIS 1995, p. 298-305 [1989, p. 1077-1084]; RATHBONE (1989 et 2007, not. p. 698 et 718-719, qui souligne ainsi : « Far more important than taxation was the more indirect, highly variegated and equally pervasive institutional, commercial, and behavioral influence of Rome »); BOWMAN & RATHBONE 1992, même si récemment MONSON 2014 a aussi montré des éléments de continuité en matière fiscale avec l'époque ptolémaïque. Pour la situation juridique de l'Égypte dans l'Empire tardif, voir BEAUCAMP 2007; enfin, on aura l'occasion de donner *infra* des exemples de romanisation des techniques et des modes de consommation.

28. Au regard de la masse de documents produits, seule une partie minimale est parvenue jusqu'à nous. Cf. CUVIGNY 2009, qui décrit les pertes considérables de papyrus au XIX<sup>e</sup> siècle du fait de la recherche dans le sol de fertilisant agricole (*sebbâkh*) dont les papyrus étaient une composante; paradoxalement, c'est aussi aux *sebbâkhîn* qu'on doit la découverte de lots revendus aux Européens.

29. Née à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire quantitative a d'abord été menée par les médiévistes pour tracer les linéaments d'une histoire économique européenne (cf. ANHEIM & THEIS 2014a, p. 21-25,

pour comprendre le mouvement des prix ou le niveau des salaires réels<sup>30</sup>. Ces séries ont aussi donné matière à une réflexion plus large sur la nature de l'économie romaine. Ainsi, dès les années 1930, l'historien finlandais Gunnar Mickwitz s'est appuyé sur elles pour décrire une économie romano-byzantine fortement monétarisée et, à sa suite, Jairus Banaji, proposa en 2001 une nouvelle lecture des rapports entre travail et capital dans l'Empire romain tardif. Y voyant une économie de marché très poussée, une forme de précapitalisme romain, il estima que les grands domaines tardifs avaient développé un mode particulier de salariat pour exploiter leurs terres en utilisant leurs paysans-colons, particulièrement les sans-terre, selon une forme masquée de *wage-labour*<sup>31</sup>.

Le modèle de J. Banaji n'a toutefois pas convaincu tous les spécialistes. Beaucoup, en effet, ne retrouvaient pas dans les papyrus ce salariat massivement répandu à l'époque tardive<sup>32</sup>. Tout en reconnaissant que le travail salarié jouait dans la production et les services égyptiens un rôle non négligeable au Haut comme au Bas-Empire, comme en attestait bien la collection de contrats de travail compilés et commentés depuis des décennies par d'éminentes papyrologues<sup>33</sup>, l'historiographie récente estime toujours qu'il était loin d'être devenu le mode de travail dominant. Certes, en certains cas particuliers, bien étudiés ces dernières années dans des monographies importantes, des entreprises extractives ou agricoles ont pu concentrer une forte population ouvrière salariée; mais ces cas sont tenus pour exceptionnels du fait du statut de l'employeur (l'empereur romain pour les carrières impériales) ou du caractère apparemment unique de l'entreprise agricole mise sur pied par l'Alexandrin Appien au Fayoum<sup>34</sup>.

not. p. 23, sur l'histoire sérielle). L'histoire ancienne s'y est mise plus tard, dans les années 1920 : l'*Economic survey of Ancient Rome*, dirigé par Tenney Frank, fut ainsi publié entre 1933 et 1940 et le deuxième volume consacré à l'Égypte romaine (JOHNSON 1936). L'école d'A. Johnson prolongea ensuite l'enquête à l'époque byzantine (JOHNSON & WEST 1949). Plus tard et de façon plus systématique, DREXHAGE 1991 a compilé tous les prix et les salaires égyptiens d'Auguste à Dioclétien (voir toutefois les remarques de RATHBONE 2009 au sujet de cet inventaire) et on dispose, pour l'époque byzantine, des études de MORELLI (1996, 2001) sur les rations en nature des ouvriers, ainsi qu'une étude importante sur les salaires complets des spécialistes des adductions d'eau (MORELLI 1997a); enfin, MORELLI 2019a a récemment compilé tous les prix des produits manufacturés en Égypte byzantine, en donnant certains salaires d'artisans. Pour un regard historiographique sur l'histoire de l'économie de l'Égypte romaine, voir BAGNALL 2005a, p. 190-193.

30. Citons notamment, sur la formation et le mouvement des prix et les salaires, RATHBONE (1996, 1997 et 2009), RATHBONE & VON REDEN 2015, SCHEIDEL 2002 et, sur les salaires réels, SCHEIDEL 2010 et HARPER 2016 avec sa base de données : "Geodatabase of Prices, Rents, and Wages in Roman Egypt, AD 1-700" sur [darmc.harvard.edu](http://darmc.harvard.edu).

31. MICKWITZ 1932; BANAJI 2001, chap. IV, notamment p. 126, et p. 190-221 (où l'importance des contrats de travail contre prêt, dits de *προχρεία*, est soulignée p. 204-205 – on y revient *infra* surtout aux pages 44-48 et 118-120), et BANAJI 2010 [1999], p. 155-179. Voir encore TEDESCO 2016 et 2018a, sur la pensée de Jairus Banaji.

32. HICKEY 2012a, FREU 2013 ou HAUG 2014 qui, tout en reconnaissant l'intérêt du modèle de J. Banaji, note plusieurs points importants : que les colons *enapographoi* (attachés au domaine, car non-proprétaires) ne sont connus en Égypte qu'en Oxyrhynchite (cf. Hickey 2012a, p. 81) et surtout que les contrats de locations liant ces colons au propriétaire, quoique rares, sont bien attestés dans les papyrus (HAUG 2014, p. 441). La récente publication par HICKEY 2020 d'un compte byzantin de la fin du VI<sup>e</sup> siècle (*P. Christodote*), montre dans le même sens, not. p. 58-68, que prédomine sur ce domaine la location des terres, avec quelques emplois de vigneron touchant des salaires pour l'exploitation de deux lots. De surcroît, bien d'autres études, antérieures au livre de J. Banaji, vont dans un sens tout à fait opposé à celui de l'auteur, voyant les colons surtout comme des locataires des terres des grands propriétaires (par ex. CARRIÉ 1983, VERA 1986, GASCOU 2008 [1985], HARDY 1931).

33. La première compilation est due à MONTEVECCHI 1950; la seconde à JÖRDENS 1990a (on y revient plus loin en détail).

34. Les recherches de CUVIGNY (1998, 2000 et 2005) sur les *ostraka* écrits dans les carrières impériales du Mons Claudianus ont ainsi montré que cette entreprise impériale regroupait quelque 850 ouvriers vers 110 (cf. *infra* section p. 160-161). Par ailleurs, la monographie de RATHBONE 1991,



La question de la mobilisation du travail doit donc être reprise à nouveaux frais par l'étude sur la longue durée des papyrus égyptiens, car si Jairus Banaji a eu dans son livre des intuitions tout à fait importantes, elles sont parfois restées impressionnistes<sup>35</sup>. De premières recherches réalisées dans les papyrus tardifs m'ont permis de conclure que le salariat rural n'était pas très répandu à l'époque byzantine<sup>36</sup> et qu'il était difficile de voir dans tous les colons des domaines des salariés cachés ; à cette époque, seuls quelques secteurs agricoles, la viticulture et l'irrigation, ainsi que les services de transport et d'élevage, continuaient comme au Haut-Empire à employer des salariés à demeure, mais on ne retrouvait plus trace des journaliers agricoles, qui étaient attestés en nombre dans les livres de compte des siècles précédents. En ville, en revanche, le tableau est différent, comme on va le voir ici : les domestiques ainsi que les ouvriers de la construction, des secteurs manufacturiers, de la manutention ou du transport y sont documentés à toute époque, signe d'un marché urbain développé<sup>37</sup>. On verra aussi qu'aux salariés de l'économie privée s'ajoutent les nombreux agents civils des services publics, attestés également sur la longue durée<sup>38</sup>. Raisonner par secteurs d'emploi et environnements de travail nous paraît donc essentiel, puisque chaque secteur économique a ses logiques et ses chronologies propres.

Nous allons donc essayer de mesurer le poids relatif des salariés par secteur d'emploi afin de saisir les logiques économiques, sociales et techniques expliquant le recours au travail salarié dans des contextes précis. Ces salariés étaient-ils, par ailleurs, assez nombreux pour former un salariat ?<sup>39</sup> Et ces hommes, femmes et enfants touchant des gages passaient-ils par l'état de salarié de façon temporaire ou entraient-ils de façon pérenne en « condition salariale » ?

Ce sont les questions auxquelles le livre va s'efforcer de répondre ; voyons maintenant la méthode et le plan adoptés.

qui a étudié l'archive de l'intendant Hérôninos à Théadelphie (datée de 249 à 268), a montré que le propriétaire avait recouru largement au travail salarié : un tiers de main-d'œuvre y était embauchée à demeure et s'y ajoutaient les journaliers pour un autre tiers. On aura l'occasion de revenir sur la question de la singularité ou non de ce modèle d'exploitation au III<sup>e</sup> siècle.

35. Ainsi, pour évoquer le travail de transport et de pression des olives dans les huileries des domaines du Fayoum à l'époque tardive (pour lequel on a très peu de traces), BANAJI 2001, p. 202, a dû faire un détour par l'Égypte romaine, citant le *P. Fay.* 91 daté de 99 (étudié, avec d'autres textes, *infra* p. 108-109), puis par l'Italie de Caton et l'Afrique du Nord impériale. Cela n'ôte rien à la réalité du travail de l'olive, mais affaiblit la force de l'évocation et finalement celle de l'argument.

36. Cf. FREU 2013, qui discute BANAJI 2001, et estime qu'on ne retrouve pas à l'époque tardive des entreprises agricoles comme celle de l'Alexandrin Appien décrite par RATHBONE 1991.

37. Cf. *infra* p. 137-160 et chapitre V. BOURIN 2014, p. 492, réfléchissant à l'apparition du salariat à la fin du Moyen Âge (et à l'époque moderne), le relie à la multiplication des échanges, à la monétarisation de l'économie et à la mise par écrit des contrats : le travail salarié apparaît dans les « commercialising societies ». On va voir qu'il en est de même en Égypte, même si d'autres logiques que le marché sont aussi à l'œuvre : la demande étatique par exemple.

38. En section V.2 *infra*, p. 180-195, on analysera tous les emplois civils induits par différents services publics, étatiques ou municipaux (agents administratifs, substituts liturges, policiers, douaniers ou gardes, employés des bains publics et des services de transports, qui tous sont recrutés par contrat) ; on ne s'occupera pas en revanche des militaires qui, s'ils touchent une solde, bien analysée par les spécialistes de l'armée, ne sont pas embauchés par contrat de travail et n'exercent pas à proprement parler un « métier ».

39. Ces questions se posent aussi pour la fin du Moyen Âge et le début de l'époque moderne : cf. BOURIN 2014, p. 487.

2. DE L'INVENTAIRE À L'ANALYSE :  
RELIRE BRAUDEL POUR PENSER L'ÉCONOMIE DE L'EMPIRE ROMAIN

La méthode pour parvenir à l'objet d'étude a été de classer et d'étudier au plus près le corpus papyrologique : au premier chef, les deux cent cinquante contrats de travail ou de remboursement de dette par le travail écrits en grec, auxquels s'ajoutent des dizaines de contrats d'embauche coptes et les près de cinquante contrats d'apprentissage<sup>40</sup>. On tirera de ces documents bien des informations concernant, outre les types de contrat, la durée de ces embauches qu'on conservait par écrit, les dates les plus fréquentes de recrutement, le statut, l'âge et le sexe des contractants, les raisons, parfois, qui ont poussé à devenir salarié.

Sur une durée de presque sept siècles, le nombre de contrats écrits reste cependant dérisoire et ne peut, à lui seul, aider à mesurer l'ampleur du phénomène salarial ; ces textes sont en outre, comme tout le corpus, inégalement répartis dans le temps et l'espace : aux premiers siècles, ils proviennent majoritairement des villages du Fayoum, surreprésentés, on le sait, dans la documentation d'alors, tandis que l'essentiel des papyrus tardifs provient de quelques grandes cités<sup>41</sup>. On a donc complété la lecture des contrats par celle des dizaines de livres de compte, de reçus et d'ordres de paiement dressés par les employeurs ou leurs intendants ; à ce « prisme patronal »<sup>42</sup>, la main-d'œuvre devient « ressource humaine » ; les jours de travail ou d'absence des permanents sont comptabilisés, comme le sont les salaires à la journée ou au mois.

À ces premiers groupes documentaires, qui constituent la base du corpus, les lettres privées ont ajouté leurs informations éparses, mais parfois très utiles pour comprendre le fonctionnement du marché de la main-d'œuvre, la circulation des informations et des hommes, la manière dont on recherchait une place ou les tracas des employeurs confrontés au manque d'ouvriers. Enfin des plaintes dont l'objet était un conflit de travail ont été analysées sur la longue durée pour comprendre les tensions et les rapports de force qui se jouaient autour des embauches.

Peu à peu, les données, se recoupant, ont fini par faire sens, rendant visibles différents secteurs d'emplois salariés à la ville et à la campagne, dans les productions ou les services<sup>43</sup>.

40. Une première collecte (MONTEVECCHI 1950) avait compilé trente-quatre contrats assez bien conservés allant de la toute fin de l'époque lagide à l'époque arabe, qui concernaient des contrats de louage et des contrats dits antichrétiques, où le travail rembourse les intérêts du prêt (*παραμοναί* au Haut-Empire et *προχρεῖται* au Bas-Empire). Les publications qui ont suivi ont permis de multiplier par sept environ cette première collecte, même si certains documents récents sont très fragmentaires (pour les *παραμοναί* du Haut-Empire, voir le recensement de YIFTACH-FIRANKO 2010, sur lequel on revient *infra* ; pour les contrats tardifs, les études de JÖRDENS 1986a et b, 1988, 1989, 1990a et b sont désormais incontournables). Pour les contrats d'apprentissage, voir la synthèse de BERGAMASCO 1995 (on ajoute *infra* d'autres textes publiés depuis).

41. Sur la répartition chronologique et géographique des lots, voir BAGNALL 2019<sup>2</sup>, p. 22-26 et 2011, qui montre qu'une connaissance précise du contexte des trouvailles aide à mieux comprendre la répartition des lots (par ex. la part respective des archives publiques et privées selon les époques) et à éliminer ainsi le caractère apparemment aléatoire de cette distribution.

42. Cf. BOURIN 2014, p. 491, qui passe en revue les types de comptabilités médiévales et pose, au sujet des comptabilités agricoles, une question utile : « sont-elles représentatives des modes de travail et de "gestion" ordinaires ? ». La question vaut aussi pour nos comptabilités, examinées *passim* mais not. *infra* section II.3, p. 78-90.

43. Certains auteurs (MONTEVECCHI 1950 et JÖRDENS 1990a) ont préféré se concentrer sur les contrats seuls, en étudiant leur contenu et leur formulaire. J'ai ici choisi une autre méthode, promue déjà par RATHBONE 1991 et MORELLI 1996 : mettre en regard livres de compte, contrats, lettres ou pétitions, en estimant que ces différentes sources se complétaient (les contrats précisant les conditions d'embauche des travailleurs comptabilisés dans les livres de comptes).

D'autres sources enfin sont venues enrichir la lecture des papyrus. Les textes des prudents romains ont rappelé les réflexions qui se tenaient à l'époque dans les sphères administratives sur le louage du travail ou le calcul du temps de travail; des édits d'empereurs sont aussi convoqués, notamment l'édit de Caracalla de 215 concernant Alexandrie et l'édit des prix de Dioclétien (301), essentiel pour les métiers qu'il documente, ainsi que pour tous les prix et les salaires qu'il donne et qu'on peut comparer à ceux des papyrus contemporains. Quelques textes chrétiens sont aussi venus éclairer certains aspects de la vie des travailleurs à l'époque byzantine. On s'est enfin appuyé sur les rapports de fouille et synthèses archéologiques, qui jettent une lumière essentielle sur les structures productives. Artéfacts témoignant des niveaux de standardisation; outils et techniques utilisés pour la production agricole ou de transformation<sup>44</sup>; volume de la production manufacturière et structures des ateliers égyptiens<sup>45</sup>: autant d'objets d'enquête pour l'archéologue et d'utiles compléments aux papyrus<sup>46</sup>.

Les données ainsi recueillies apportent, on le voit, des informations de natures extrêmement variées; elles intéressent les types de contrats, les parties en présence, les contextes professionnels, les rémunérations. Cette richesse d'informations a été volontairement conservée, pour approcher les salariés sous différents angles, économique, social, anthropologique. Dans les livres de compte des employeurs, ils ne sont que des groupes comptables, souvent anonymes, tandis que dans les contrats, les lettres et de rares pétitions, ils apparaissent dans toute leur individualité. Quand on a la chance de posséder plusieurs documents concernant un de ces salariés, on le voit même vivre sur plusieurs années et on peut alors mesurer s'il reste en cette condition sa vie durant<sup>47</sup>.

Malgré la diversité des approches, le livre garde cependant un fil directeur: comprendre les raisons économiques de l'embauche des salariés dans les ateliers, dans les services, sur les domaines agricoles et en mesurer l'ampleur et les évolutions sur la longue durée. Mon étude sur les travailleurs des vignobles d'Égypte m'avait montré que le salariat se développait surtout sur les terres qui bénéficiaient d'investissements en capitaux<sup>48</sup>. Suivre le capital fut

44. On s'est appuyé par ex. sur BRUN 2004 pour les ateliers de transformation du vin et de l'huile, sur EMPEREUR & PICON (1989 et 1992) pour les ateliers de potiers, sur MONTEIX 2019 pour les boulangeries. Sur le lien entre innovations techniques et économie, voir GREENE 2000, WILSON 2002, p. 1-32, ainsi que RAEPSAET 2008 pour une ample mise au point bibliographique et des réflexions prospectives intéressantes.

45. Voir la mise au point de PICON 2008 pour la Gaule (mais cet auteur a aussi beaucoup fouillé en Orient et en Égypte des ateliers céramiques: on en reparlera) ou de WILSON 2008a pour l'Empire en général.

46. Sur les ateliers céramiques, MORELLI & SCHMELZ 2002 ont ainsi bien montré combien le dialogue entre papyrologie et archéologie avait d'effets heuristiques.

47. On suivra ainsi la petite villageoise Tahaunès, dont CLAYTOR *et alii* 2016 ont publié récemment les deux contrats d'embauche à 6 et 8 ans dans une huilerie du Fayoum tout en réussissant à la suivre, grâce aux papiers de son père Harthôtès, jusqu'à ce qu'elle atteigne la quarantaine: Tahaunès semble avoir été salariée seulement dans l'enfance. On peut aussi suivre des fileuses professionnelles de l'Oasis de Kellis, grâce à deux déclarations de recensement publiées par BAGNALL & WOPR 2011, p. 233-240, et qui nous les montrent travaillant au même métier à quatorze ans d'intervalle. D'autres réseaux de travail ont aussi été bien explorés: CUVIGNY (2003, 2010, 2018b, p. 210-217) et REDON 2019 (cf. *O. Krok*. II 152-235, publié par A. Bülow-Jacobsen) ont ainsi étudié le réseau du proxénète Philoklès et de ses « filles » travaillant dans les fortins du désert. Pour l'Antiquité tardive, on aura notamment l'occasion de revenir *infra* (p. 148-149) sur le cas du marchand de filé Dioscore, embauché par un autre marchand, Pachymios, en 605 ou 607 (*SBI* 4503, avec les corrections de MONTEVECCHI 1950, n° 26); or on sait, par le contrat de mariage *CPR* IV 23 de 608 conservé en copte, que Pachymios deviendra peu après le beau-père de Dioscore (cf. JÖRDENS 1990a, p. 141-142; MACCOULL 1995, p. 347-350; FOURNET 2020, p. 84 et 165, au sujet du petit dossier gréco-copte de Pachymios et du notaire Paul qui écrit ces actes).

48. FREU 2015d.

donc une des voies permettant d'expliquer le phénomène salarial. Mais elle ne fut pas la seule, car l'analyse par les investissements met surtout en lumière le versant de l'offre ; or, la demande, étatique, urbaine et rurale, transitant par les marchés, est l'autre grand moteur, on va le voir : une forte demande pousse à la division du travail en engageant les productions manufacturières dans la voie de la standardisation<sup>49</sup>.

En somme, l'importance du salariat dépend de facteurs économiques qui dépassent la seule question du travail. Pour se développer, le travail salarié nécessite en effet :

- une structure de marché dépassant l'économie locale tournée vers la seule satisfaction des besoins primaires<sup>50</sup> ;
- des possesseurs de capitaux dont la vocation n'est pas seulement de se réaliser dans la dépense somptuaire, mais aussi d'investir dans des structures productives intensives en travail ;
- une main-d'œuvre disponible, relativement mobile, et que le travail de la terre n'absorbe pas entièrement pour la production de ses moyens de subsistance.

Ces conditions étaient-elles réunies en Égypte romaine ? Certains le récuseront sans doute en décrivant des « élites » tournées vers la captation de la rente et ne cherchant pas à utiliser leurs richesses pour les accroître par l'investissement ; en décrivant des marchés incertains, mal reliés entre eux et ne fondant leurs affaires que sur des « coups » occasionnels ; en estimant enfin que la main-d'œuvre était très majoritairement employée sur des domaines ruraux d'échelle réduite<sup>51</sup>. Mais d'autres travaux interprètent tout autrement la documentation, décrivant des propriétaires faisant des choix économiques conscients en vue de dégager du surplus par l'exploitation raisonnée du travail de leurs locataires, salariés ou esclaves<sup>52</sup>. Jairus Banaji et quelques autres vont même récemment jusqu'à parler de proto-capitalisme pour évoquer l'organisation du travail dans l'économie romaine et byzantine<sup>53</sup>.

Dans mes recherches sur l'histoire des capitalismes marchand, industriel ou financier, la lecture des trois volumes de Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* fut un choc méthodologique salutaire. On voyait là un historien approcher avec grande érudition les économies de l'époque moderne, leurs zones de marchés emboîtées et l'extension de leurs échanges et de leurs capitaux, à géométrie variable dans l'espace mondial d'alors. Dans ce monde émergent, les capitalistes avaient leur place, sans être partout. En parcourant

49. Cf. BRAUDEL 1979 II, p. 183-204, qui cherche la cause première, le *primum mobile*, des productions de marchandises et de leur mise en mouvement, sans pouvoir trancher qui, de l'offre ou de la demande, est première : « la première incitation à l'échange vient de l'offre et de la demande, des offres et des demandes, acteurs bien connus, mais que leur banalité ne rend pas plus faciles à définir ou à cerner ... Elles font la chaîne, elles se donnent la main, elles sont l'électricité des circuits ». La question de la demande des productions manufacturières sera développée *infra* au chapitre IV, notamment p. 139-144.

50. Cf. LO CASCIO 1991, p. 322-327, ainsi que WILSON 2002, qui a mis en évidence l'investissement productif des possesseurs de capitaux (not. p. 6 : « evidence presented below ... suggests that some mechanical devices were widely adopted in agricultural, mining and other sectors of the economy, and that these represent considerable capital investment undertaken with the deliberate aim of maximizing returns »).

51. En ce sens, BANG 2008 est celui qui est allé le plus loin en décrivant l'Empire romain comme essentiellement tributaire, peu performant économiquement, du fait de la faible efficacité des marchés romains (surtout p. 131-201) et du refus de l'investissement des « élites ». Voir à ce sujet la réponse cinglante de WILSON 2012, p. 287-291 (et notes p. 314), ainsi que celle de CARRIÉ 2012 pour l'Antiquité tardive. Pour sa part, REINARD 2016 dresse un tableau contrasté de l'échange des informations et des biens en Égypte romaine : il montre, d'un côté, une circulation des informations relativement bonne, mais pointe aussi, de l'autre, les difficultés à trouver des agents de confiance pour ces échanges (voir le compte rendu détaillé de BAGNALL 2017 à ce sujet). On aura l'occasion d'y revenir.

52. Pour un débat sur la rationalité économique des possesseurs de capitaux, voir le dossier de *Topoi* 2005 au sujet de la monographie de RATHBONE 1991.

53. BANAJI 2001, 2010, 2016 ; TEDESCO 2016, 2018a.

les espaces du monde moderne et en décrivant les développements inégaux – « toutes les économies avancées sont comme trouées d'innombrables puits, hors du *temps du monde* » – il proposait un modèle explicatif de la place des capitalistes dans les économies préindustrielles, en concluant d'ailleurs aux tendances monopolistiques du capital *contre* l'économie de marché<sup>54</sup>. Faisant de temps en temps référence à l'antique Rome, il en parlait avec justesse, évoquant déjà le commerce avec l'Inde, sur lequel la recherche a depuis progressé, et refusant de voir l'Empire romain comme un de ces Empires archaïques décrits par I. Wallerstein qui aurait empêché, par ses tributs et sa coercition, le développement d'une économie de marché<sup>55</sup>. Notre livre a profité de ces riches réflexions et les a adaptées au cas romain, comme les notes le rappelleront çà et là.

Un autre apport de la pensée braudélienne est, on le sait, l'analyse du temps historique selon trois rythmes, le temps court de l'événement, le temps moyen des cycles économiques et institutionnels et le temps long de la vie matérielle, insérée dans ses contraintes géographiques et technologiques<sup>56</sup>. On jouera de ces trois temps pour écrire l'histoire des salariés d'Égypte, afin de mettre en lumière évolutions et permanences dans l'organisation du travail sur la longue durée.

Certains outils ou techniques ayant une vie très longue – le fuseau de la fileuse, le four du potier, la presse de l'huilier, les différentes machines d'irrigation –, on trouvera parfois des comparaisons éclairantes en dehors même de l'Empire romain pour comprendre la division du travail qu'ils ont engendrée<sup>57</sup>. Le nombre d'hommes requis pour faire tourner les machines d'irrigation sera ainsi examiné par type de machine; on insistera notamment sur la plus perfectionnée d'entre elles, la *saqiya*, répandue en Égypte romaine à partir du II<sup>e</sup> siècle pour accroître les superficies de terres irriguées et l'approvisionnement en eau des villes et de leurs bains<sup>58</sup>, et utilisée jusqu'à la fin de l'Empire. Cependant, dans un cadre technologique donné, l'organisation du travail n'est pas toujours immuable: ainsi, durant les sept siècles de l'occupation romaine, si le nombre des moissonneurs coupant les épis dans les champs égyptiens n'a guère dû changer, leur mode de recrutement (ou de paiement) a pu en revanche connaître des évolutions qui expliqueraient pourquoi, dans la documentation papyrologique tardive, on perd la trace de ces travailleurs<sup>59</sup>.

54. On fera essentiellement référence à BRAUDEL 1979, vol. II et vol. III (la citation donnée ci-dessus se trouve *ibid.*, III, p. 39, après que l'auteur a rappelé les différentes zones emboîtées de l'économie-monde, son centre, ses « régions secondes assez développées », ses marges sous-développées).

55. BRAUDEL 1979 III, p. 13-97, not. p. 53-56 (p. 54, Rome lui sert d'exemple pour dire: « même sous ... un empire oppressif ... une économie-monde malmenée, surveillée, peut vivre ») *contra* WALLERSTEIN 1976, qui soutient qu'un Empire, Rome ou la Chine, empêche par nature le développement d'une « économie-monde » (p. 15-16 « Political empires are a primitive means of economic domination »); « China is a vast empire ... Europe is not. It is a nascent world-economy, composed of small empires, nation-states and city-states » (p. 42 et suivantes; p. 63). Ce débat revient de nos jours: voir par ex. CARRIÉ 2012 contre BANG 2008, émule d'I. Wallerstein.

56. Voir notamment BRAUDEL 1958.

57. MORELLI & SCHMELZ 2002, p. 131-132, ont ainsi comparé des comptes d'enfournement byzantins sur papyrus avec le nombre de pots enfournés à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. en Égypte, ainsi qu'avec la taille des fours de l'époque pharaonique retrouvés en fouille. Pour le filage, on a tiré profit, à la section IV.2, p. 145, des remarques de TILLY & SCOTT 1978, p. 35, sur le nombre de fileuses nécessaires pour fournir en fil un tisserand au XVIII<sup>e</sup> s., en tenant compte toutefois de l'invention du rouet au XIII<sup>e</sup> s. (cf. WILD 2003, p. 41-42 et MENTEN-PLESTERS 2017, p. 109). Pour la tendance au comparativisme en histoire du travail, voir les remarques de VERBOVEN & LAES 2016a, p. 17-19.

58. Sur les mentions croissantes de la *saqiya* dans les papyrus, voir MALOUTA & WILSON 2013 et MALOUTA 2014 (cf. *infra* p. 113-122). Sur l'importance de l'irrigation en Égypte et en Orient, voir BAGNALL 2005a, p. 189-190.

59. Sur les moissons et le nombre des saisonniers qu'elles exigeaient (deux ou trois fois le nombre de laboureurs), voir GRANTHAM 1993. On verra *infra*, p. 73-76, p. 100-101 et p. 300, qu'on perd trace

Certains changements font ensuite sentir leurs effets selon d'autres temporalités : les évolutions en matière d'archivage des contrats ou de garantie des prêts ont ainsi entraîné des changements dans les modes d'embauche ou dans la protection du contrat<sup>60</sup>. De même, la grande « inflation » des prix, due aux successives dépréciations du denier dans les années 270-370, a eu des effets nets, qu'on essaiera de décrire, sur les salaires réels des ouvriers et employés du IV<sup>e</sup> siècle, tout en confortant la richesse des nouveaux aristocrates de la bureaucratie et de l'armée, rémunérés assez vite en or.

D'autres événements, enfin, ont provoqué des retournements soudains, que tous les contemporains ressentirent : pensons aux « pestes » antonines et justiniennes et à leurs effets – contrastés me semble-t-il – sur les salaires<sup>61</sup> ; pensons aux crises de régime qui ont parfois affecté durement les villes d'Égypte, sous Gallien ou lors de la reconquête du pays par Dioclétien.

Tout en suivant les salariés dans les sources égyptiennes, on essaiera donc de comprendre les raisons diverses qui ont expliqué leur recrutement, selon les environnements.

### 3. À LA RECHERCHE DES SALARIÉS DANS LES PYPYRUS ÉGYPTIENS : LE PLAN DE L'OUVRAGE

Pour comprendre la place des salariés dans l'économie égyptienne et, par là, avoir un indice de la place du marché en celle-ci, on a travaillé la question sous trois aspects qui sont autant de facettes du même objet prises sous un éclairage différent : I. Les modes d'embauche et la personnalité des contractants : qui emploie qui et selon quel mode d'embauche ? II. Les lieux et contextes d'emploi. III. Les formes des rémunérations et les modes de fixation des prix du travail.

(I). Dans une première partie intitulée « Travail salarié et capital en Égypte romano-byzantine », on enquêtera d'abord sur la fréquence du recours au contrat, sur les types de contrats encadrant le travail et sur l'évolution de leur formulaire, sans doute sous l'effet d'une romanisation progressive (chapitre I). Étudier la place occupée par le travail sous contrat sera une première manière de situer l'Égypte romaine au sein des économies pré-modernes. Marxistes et substantivistes ont en effet l'habitude d'opposer les « sociétés à statut » reposant essentiellement sur les liens interpersonnels (familiaux, tribaux ou clientélistes) – selon eux, toutes les sociétés préindustrielles – et les « sociétés de contrats » où le marché règle de façon impersonnelle les échanges de biens et de travail<sup>62</sup>. Pour Max Weber, on l'a dit, « une condition du capitalisme moderne est la liberté contractuelle »<sup>63</sup>, où le travail s'engage au

dans les papyrus tardifs de ces moissonneurs, qui sont pourtant documentés dans l'hagiographie. Les changements dans la documentation expliquent sans doute pour partie cette apparente disparition ; mais des changements plus profonds dans l'organisation du travail rural ont pu aussi jouer.

60. Voir par exemple FREU 2018a sur les effets des changements institutionnels sur le recours à certaines formes de contrats.

61. Voir récemment HARPER 2016 et SCHEIDEL 2017 et la discussion *infra* en partie III.

62. Cette distinction entre statut et contrat fonde la doctrine juridique moderne du contrat (cf. SUIPIOT 2011<sup>2</sup>, qui examine, p. 13-38, son origine conceptuelle, notamment dans les travaux de Sir Henry Maine, lu de Marx, et en suit la postérité contemporaine). Aussi la retrouve-t-on, par exemple, chez le spécialiste du droit romain ZIMMERMANN 1990. Elle a en outre une grande importance dans l'histoire des idées (cf. THOMAS [Y.] 1999) et a clairement influencé nombre d'historiens marxistes ou substantivistes qui se sont penchés sur le travail à l'époque romaine, notamment en Égypte (FORABOSCHI 1981 ; ANDREAU et MAUCOURANT 1999). Pour la vulgate marxiste et la théorie des différentes strates d'évolution historique des sociétés et des modes de production, voir GIARDINA 2007 et BANAJI 2010 [1977], p. 45-101.

63. Cf. MAUCOURANT 2004b (§ 9 de la version électronique), qui, en substantiviste, tempère fortement (mais sans preuve) le *laissez-faire* impérial, condition de la liberté contractuelle (§ 17).

travers d'échanges marchands. On verra que la liberté contractuelle nous semble établie en Égypte romaine, encadrée par le droit et garantie par les institutions.

L'analyse se fondera sur « une part assumée d'anachronisme »<sup>64</sup>. Les contrats romano-égyptiens ayant leurs spécificités, venues des traditions grecques, égyptiennes et peut-être proche-orientales, on pourrait en effet se demander s'il est de bonne méthode de les considérer comme des vrais contrats de travail, notamment celui qui, pour un moderne, est le plus singulier : le contrat dit « antichrétique » où le travail rembourse les intérêts d'un prêt initial. Ce contrat, comme celui du louage gréco-romain, partage cependant certains des traits essentiels du contrat de travail moderne : il institue un rapport de subordination entre employeur et employé et prévoit l'octroi d'une compensation ou d'un salaire en échange d'un travail<sup>65</sup>. On l'inclut donc dans l'analyse, pour souligner par ailleurs la progression du louage gréco-romain à partir des Flaviens<sup>66</sup>.

S'il reste difficile de comprendre la genèse de cette institution qu'est le contrat de travail, on tentera de saisir au moins les raisons qui poussaient, sous l'Empire romain, les parties contractantes à s'entendre. Les contrats antichrétiques (*παραμωναί*) et de louage sont assurément nés de la rencontre entre un besoin en numéraire des populations modestes et pauvres et un besoin de travail de différentes catégories d'employeurs, les citoyens rentiers, d'une part, les artisans et négociants, d'autre part<sup>67</sup>.

On analysera ensuite le premier moteur de l'emploi salarié, l'usage des capitaux, en décrivant la formation du capital privé en Égypte et le lien entre les investissements (publics et privés) et le travail salarié (chapitre II). On trouve en effet les salariés dans les emplois agricoles liés aux investissements les plus « capitalistiques » – par exemple la viticulture ; la culture et transformation de l'olive ; l'irrigation. De plus, à lire la documentation comptable des employeurs eux-mêmes, on mesure combien les propriétaires fonciers détenteurs de

64. Cf. BOURIN 2014, p. 490-491 (« toute réflexion théorique actuelle consacrée à la période médiévale comporte une part assumée d'anachronisme ») ; ainsi pour approcher salaires et salariés, on doit d'abord embrasser tous les modes de rémunération, quelles que soient leur forme et leur dénomination, avant de comprendre les spécificités de chacun. Nous agirons de même pour les contrats : malgré ce qui les sépare (cf. *infra* chapitre I, p. 25-59, et RATZAN 2015, not. p. 194), les contrats antichrétiques et de louage sont malgré tout subsumés ici dans la forme générique et modernisante du contrat de travail. On ne suivra donc pas la position radicale de FINLEY 1999 [1973] pour qui les contrats grecs d'Égypte n'auraient été que la transcription, à faible valeur légale, des rapports de force existants et n'auraient pas permis le passage des « sociétés à statut » aux « sociétés de contrat ». Le contrat est, selon moi, une « institution », entraînant des « coûts de transaction », selon la théorie du néo-institutionnaliste NORTH 1981 et 1990, repris par MORRIS, SALLER & SCHEIDEL 2007. Voir aussi RATZAN 2015, p. 185 : « the conceptualization [of transaction costs] may be modern, but the costs themselves are as old as the first exchange ». Comprendre le contrat comme une institution ne signifie cependant pas adhérer aux théories néo-institutionnalistes comme si elles étaient des lois.

65. Pour la caractéristique du contrat de travail par le lien de subordination, voir SUPPIOT 2011<sup>2</sup>, not. p. 109-110, cité *infra* p. 25. Sur la question du salaire, voir ce même chapitre I (ainsi que les chapitres VI-VII) : certains contrats antichrétiques ne prévoient pas le versement d'un vrai « salaire » (*ὀψώνιον* ou *μισθός*), mais seulement l'octroi de rations en nature ; d'autres en revanche prévoient le versement d'un salaire.

66. Il paraît n'y avoir eu aucune loi officielle des contrats avant la romanisation formelle des contrats privés en 212 : cf. RATZAN 2015, not. p. 188-196, qui reconnaît cependant que les notions romaines d'*obligatio* et de *consensus* (essentiels à la théorie du contrat romain, cf. RICCOBONO 1957) permettent de renforcer la valeur juridique des contrats individuels ; cf. aussi FREU 2015a et c.

67. Sur les différents types de raisons expliquant l'existence d'une institution (rationalité des élites économiques ou recherche par l'État de l'efficacité économique globale, qui ne rejoint pas toujours les intérêts individuels mais peut aussi les servir), voir OGILVIE 2007, p. 656-657. Pour la *locatio* romaine du travail, on verra *infra*, p. 56-59, que c'est sans doute l'aristocratie républicaine qui l'a inventée. Pour le droit grec, la chose est plus obscure. Voir encore *infra* chapitre VII, p. 308-311, pour la variété des clauses selon le statut des contractants et le rapport de force.

l'essentiel du capital égyptien ont pensé la main-d'œuvre comme une marchandise à évaluer et à comptabiliser.

(II). Dans la deuxième partie, intitulée « Environnements, modes de production et division du travail », seront ensuite considérés de façon détaillée les secteurs et les environnements, géographique et technique, du travail salarié : d'abord, on étudiera toutes les tâches requises par l'exploitation des parcelles en gestion directe (*autourgia*) des grands domaines (chapitre III) ; ensuite, on se penchera sur le deuxième moteur des recrutements de salariés, la demande urbaine en produits manufacturés et en services, publics et privés (chapitres IV et V). Si le pourcentage du travail salarié dans les sociétés urbaines et rurales ne peut être évalué précisément, on essaiera au moins d'en donner un ordre de grandeur.

(III). Enfin, l'enquête aboutira, dans la troisième partie, « Les salaires : hiérarchie, composition, fixation », aux salaires eux-mêmes qui furent un des objets des premières recherches en histoire économique. Avant de proposer à la fin du chapitre VI notre propre collecte des salaires romano-byzantins, présentés par types d'emploi et modes de rémunérations, il a fallu d'abord étudier en détail les modes de composition des salaires, très variables selon les types de contrats et selon les employeurs, afin de comprendre, autant qu'on le peut, à quoi ressemblait le salaire complet reçu par un employé et ainsi dégager une hiérarchie des salaires<sup>68</sup>. On a par ailleurs réfléchi à ce qu'on appelle le « salaire familial », c'est-à-dire l'apport des salaires complémentaires des femmes et des enfants aux revenus du foyer<sup>69</sup>. Ensuite, de façon plus globale, on a examiné certains cas de convergences ou de divergences dans les salaires entre différents nomes d'Égypte<sup>70</sup>, afin d'interroger, pour finir, la fixation de ceux-ci par la négociation et les processus marchands (chapitre VII).

Ainsi, pas à pas, ont été agencées les pièces de l'enquête, qui visait, par le prisme du salariat, à appréhender certains des traits de l'économie de l'Égypte romaine pour la situer dans le spectre des économies préindustrielles.

68. Les données salariales dont on dispose sont souvent partielles et il est donc important de comprendre les tendances de composition des salaires (même s'il n'y a pas de règle en la matière) : cf. *infra* chapitre VI, p. 205-262, MORELLI (1996, 2001) où l'auteur s'interroge sur la part en nature des salaires et sa fonction dans l'économie.

69. Cf. les réflexions de TILLY & SCOTT 1978 sur la place des femmes et des enfants au sein de la *family economy* de l'époque moderne.

70. On est parti des réflexions de l'économiste TEMIN 2013 [2004], p. 114-138.



# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

1. Un salariat romain était-il possible?.....	5
2. De l'inventaire à l'analyse : relire Braudel pour penser l'économie de l'Empire romain.....	11
3. À la recherche des salariés dans les papyrus égyptiens : le plan de l'ouvrage.....	15

## I. TRAVAIL SALARIÉ ET CAPITAL EN ÉGYPTE ROMANO-BYZANTINE

### *Chapitre I. De la diversité des contrats de travail en Égypte romano-byzantine*

Introduction : statut ou contrat? .....	21
1.1. Nature et fréquence des embauches par contrat .....	22
1.2. Les παραμοναί du Haut-Empire .....	25
1.2.1. Les trois types de παραμονή (B. Adams) .....	30
1.2.2. La diversité des modes de rétributions des παραμοναί au Haut-Empire .....	41
1.3. Le devenir de la παραμονή dans l'Antiquité tardive .....	44
1.4. Le louage du travail .....	51
1.4.1. Les μισθώσεις grecques.....	51
1.4.2. Droit romain, droit grec et travail-marchandise.....	56

### *Chapitre II. État, capitaux et investissements en Égypte romano-byzantine*

2.1. L'État romain, acteur de l'économie .....	61
2.1.1. L'empereur et l'État romain employeurs.....	61
2.1.2. L'État client .....	63
2.2. L'État, l'enrichissement des propriétaires et la question des investissements.....	65
2.2.1. Gestion directe sur les grands domaines des I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> siècles.....	68
2.2.2. Les changements de l'Antiquité tardive : réalité ou biais documentaires?.....	73
2.3. L'exploitation du travail salarié par les possédants : pratiques comptables et « ressources humaines » .....	78
2.3.1. La main-d'œuvre comptabilisée : salariés anonymes et employés à demeure .....	80
2.3.2. Mesurer et contrôler le temps de travail.....	82
2.3.2.1. La journée de travail et sa mesure.....	82
2.3.2.2. Le contrôle du travail : les comptes des jours chômés.....	85

<i>Conclusion de la première partie</i> .....	90
---	----

## II. ENVIRONNEMENTS, MODES DE PRODUCTION ET DIVISION DU TRAVAIL

Introduction.....	93
<i>Chapitre III. Salariés des campagnes</i>	
3.1. Travailler avec et contre l'eau : digues et canaux .....	94
3.2. Les travaux et les jours des salariés de l'agriculture .....	96
3.3. Les services permanents : garde et élevage.....	101
3.3.1. Garde des champs et des biens.....	101
3.3.2. Garde des troupeaux et élevage.....	105
3.4. Le travail sur les terres artificiellement irriguées – oliveraies et vignobles.....	106
3.4.1. Culture, récolte et transformation des olives : l'exemple du Fayoum aux I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> siècles .....	107
3.4.2. Le salariat viticole.....	110
3.5. Les travaux d'irrigation : les salariés et les machines .....	113
3.6. Domaines agricoles et artisans : la diversité des relations économiques.....	123
3.6.1. Maçons, charpentiers, briquetiers employés à la tâche ou à demeure.....	125
3.6.2. Les boulangers et huiliers produisant pain et huile.....	130
3.6.3. Les domaines viticoles et la production d'amphores.....	131
<i>Chapitre IV. Demande, marchés urbains et productions manufacturières</i>	
4.1. Structure de la demande et division du travail .....	139
4.2. Les ateliers artisanaux .....	144
4.2.1. Production et commerce des tissus et vêtements.....	144
4.2.2. Les ouvriers métallurgistes .....	151
4.2.3. Les verriers .....	153
4.3. Les réseaux d'artisans de la construction .....	155
4.3.1. Le bois et la construction navale.....	155
4.3.2. La construction publique et privée .....	156
4.4. Les concentrations ouvrières dans les carrières d'Égypte.....	160
<i>Chapitre V. Les services : un secteur éclaté entre emplois peu et très qualifiés</i>	
5.1. Les services aux particuliers.....	164
5.1.1. Personnel de maison et nourrices.....	164
5.1.2. Les employés de boutiques alimentaires.....	170
5.1.3. Les services de bain.....	171
5.1.4. Transporteurs par voie fluviale et terrestre .....	174
5.1.5. Chargés d'affaires et intendants du Haut au Bas-Empire .....	176
5.2. Les salariés des services publics .....	180
5.2.1. L'emploi administratif.....	181
5.2.2. Les salariés d'autres services liturgiques (transport et poste) .....	183
5.2.3. Les services municipaux et douaniers.....	189
5.2.3.1. Les services de police des villes et des villages .....	189

5.2.3.2. Autres emplois municipaux : médecins, professeurs, artistes.....	192
5.2.3.3. L'alimentation en eau par les municipalités et le service des bains publics .....	193
<i>Conclusion de la deuxième partie</i> .....	195

### III. LES SALAIRES : HIÉRARCHIE, COMPOSITION, FIXATION

Introduction.....	203
-------------------	-----

#### *Chapitre VI. Compositions et hiérarchies des salaires égyptiens*

6.1. La composition des salaires.....	205
6.1.1. Problèmes de méthode .....	205
6.1.2. La part des salaires en espèces .....	207
6.1.2.1. Monnaie et crédit .....	208
6.1.2.2. Quelle monnaie? .....	210
6.1.3. La part en nature.....	221
6.1.3.1. Les différentes composantes de la τροφή .....	223
6.1.3.2. Vêtement et logement.....	234
6.1.3.3. De la qualité des denrées ... ou comment rogner sur les rémunérations .....	237
6.2. L'échelle des salaires : les données.....	239
6.2.1. Les salaires mensuels et annuels : παραμοναί et <i>misthōseis</i> .....	241
6.2.2. Les salaires des journaliers dans les comptes et les contrats.....	252
6.3. L'échelle des salaires : discussion.....	263
6.3.1. Le salaire de base (palier 1) .....	264
6.3.2. Le palier 2 .....	267
6.3.3. Quelle prime à la qualification?.....	271
6.3.4. Les emplois publics .....	276
Conclusion. Convergences et divergences salariales .....	278

#### *Chapitre VII. Fixation des salaires et marché du travail en Égypte romano-byzantine*

7.1. Coutume et μίμησις .....	281
7.2. La circulation des hommes et des informations : un élément d'homogénéisation.....	287
7.2.1. Des lieux et des moments du marché du travail .....	287
7.2.1.1. Les périodes d'embauches .....	288
7.2.1.2. Les mobilités.....	296
7.2.2. Quand on discute du prix du travail.....	303
7.2.3. Le grand domaine du Haut-Empire en situation de monopsonie.....	305
7.3. Contrats et rapports de force, employeurs et employés en négociation.....	308
7.3.1. Les clauses des contrats en cas de rupture de l'embauche .....	308
7.3.2. Les contentieux et leur règlement .....	311
<i>Conclusion de la troisième partie</i> .....	314

## CONCLUSION GÉNÉRALE

1. Marché et salariat .....	317
2. Un proto-capitalisme agraire : la grande propriété et le salariat aux I <sup>er</sup> -III <sup>e</sup> siècles.....	321
3. La part de l'État et des villes .....	324
4. Quel « salariat »? .....	326
Bibliographie.....	331
Index locorum.....	361
Index des mots grecs.....	381
Index rerum .....	385
Liste des tableaux .....	388